



# 2025 | Notre rapport extra-financier

## VERS UN REPORTING DE DURABILITÉ VOLONTAIRE ET ÉVOLUTIF

Bien que le présent rapport ne soit plus soumis au cadre de la DPEF (article L225-102-1), le Groupe a choisi de maintenir un reporting extra-financier volontaire.

Pour cet exercice, Apave conserve ses indicateurs de performance et sa structure de reporting habituelle afin d'assurer la continuité de la mesure de ses engagements et la cohérence avec les objectifs du **plan stratégique 2022-2025**.

Cette année de transition prépare le Groupe à la publication d'un rapport de durabilité volontaire aligné sur la directive CSRD et les standards européens (ESRS).

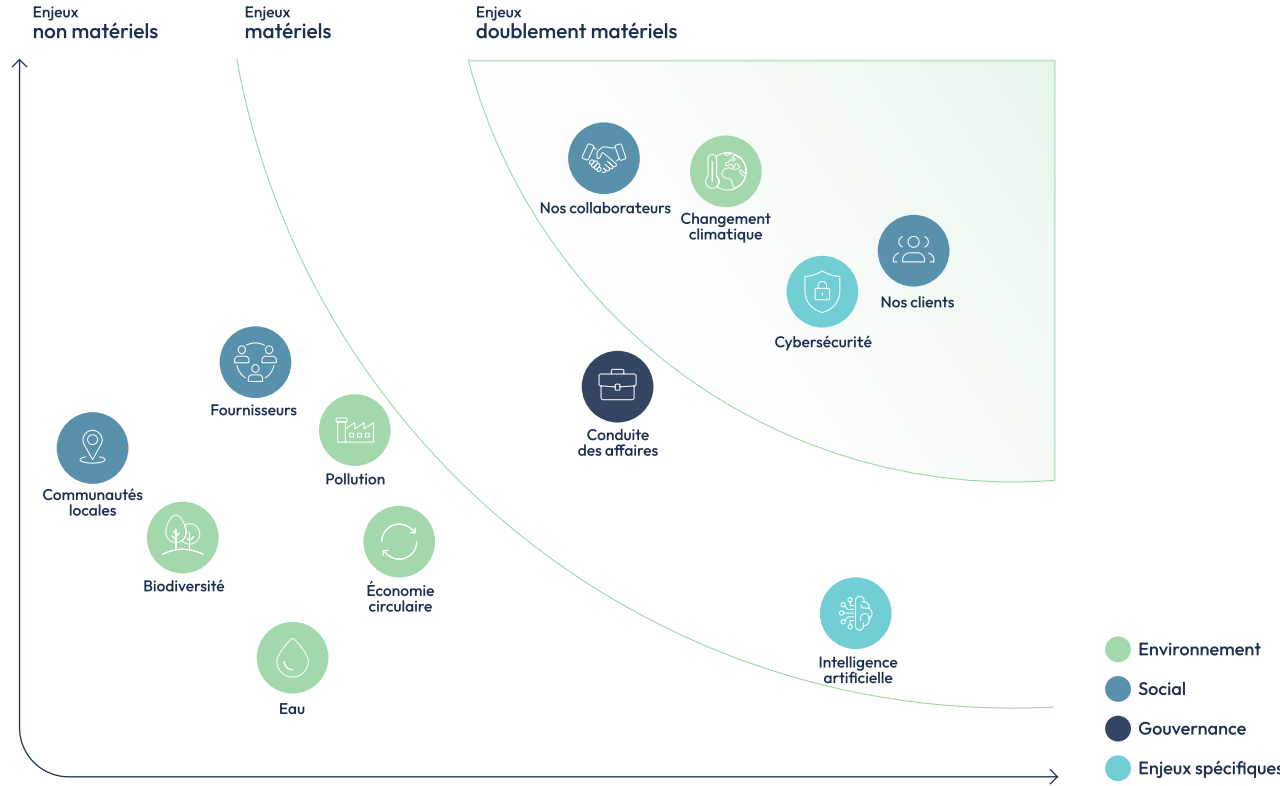
## PILOTAGE DE LA STRATÉGIE PAR L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Dans cette perspective, le Groupe a réalisé, en 2025 sa première Analyse de Double Matérialité. Cette démarche volontaire a mobilisé de nombreuses parties prenantes — collaborateurs, clients et fournisseurs — pour identifier ses enjeux prioritaires. Cette démarche permet de hiérarchiser les enjeux prioritaires du Groupe Apave en croisant ses impacts des activités sur son écosystème et l'influence des enjeux de durabilité sur sa performance économique. Cette analyse permet désormais de mieux piloter les risques et de saisir les opportunités liées aux enjeux sociaux et environnementaux. Le résultat de ces travaux est synthétisé dans **une matrice de double matérialité**.



## Matérialité d'impact

Mesure les impacts positifs et négatifs générés par nos activités sur l'environnement et la société



## Matérialité financière

Mesure les risques et opportunités générés par les enjeux de durabilité sur la performance économique de nos activités

Les principaux enseignements de cette analyse de matérialité ont permis d'identifier 6 enjeux clés pour le Groupe et renforce la pertinence de sa stratégie de Développement Durable. **La matrice de double matérialité** qui en découle met en lumière :

- **La confirmation des fondamentaux** : les enjeux liés au changement climatique, aux collaborateurs, à la relation clients et à l'éthique des affaires (dont 3 identifiés comme doublement matériels) confirment la pertinence des axes stratégiques actuels.

- **L'émergence de nouveaux défis** : l'analyse souligne l'importance de deux enjeux spécifiques, la cybersécurité et l'intelligence artificielle (le premier étant crucial, identifié comme doublement matériel pour le Groupe). Ces sujets ne font pas encore l'objet d'un reporting dédié cette année, mais ils sont déjà intégrés à la réflexion stratégique et seront pleinement traités dès l'exercice prochain.

Ces priorités guideront désormais la stratégie et le reporting, afin que les actions du Groupe restent en phase avec les défis de son environnement.

PILERS	ENJEUX MATÉRIELS	INDICATEURS CLÉS	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
Engagés pour la sécurité et la santé de nos collaborateurs	Nos collaborateurs	Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail	ODD 3 ODD 8
Engagés pour former 100 % de nos collaborateurs aux transitions durables et les rendre acteurs	Nos collaborateurs	% de collaborateurs ayant suivi les 2 modules obligatoires « Grand système climatique » et « Transition bas carbone »	ODD 4 ODD 8 ODD 13
Engagés pour la décarbonation de nos activités	Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions totales GES tCO<sub>2</sub>e</li> <li>Réduction (en % vs 2022) des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) en valeur absolue</li> </ul>	ODD 7 ODD 13
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensité Carbone scopes 1, 2 et 3 tCO<sub>2</sub>e/ M€ CA</li> <li>Évolution (en % vs 2022) de l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 tCO<sub>2</sub>e/ M€ CA</li> </ul>	ODD 7 ODD 13
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'électricité en MWh / M€ CA</li> <li>Réduction (en % vs 2022) de la consommation d'électricité en MWh/M€ CA</li> </ul>	ODD 7 ODD 13
Engagés pour l'égalité, l'inclusion et le développement de tous nos collaborateurs	Nos collaborateurs	% de femmes managers	ODD 5
		Nombre d'heures de formation par collaborateur	ODD 4 ODD 8
Engagés aux côtés de nos clients pour les aider à réussir leurs transitions durables	Nos clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des filiales ayant déployé la formation « Éthique et Anti-corruption »</li> <li>% de collaborateurs correspondants (lié aux filiales ayant déployé la formation « Éthique et Anti-corruption »)</li> </ul>	ODD 16
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Chiffre d'affaire "Green&amp;Social" Apave</li> <li>Croissance du chiffre d'affaires Green&amp;Social</li> </ul>	ODD 4 ODD 8 ODD 9 ODD 13



### Taux de fréquence des accidents du travail

	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Périmètre 2022</b>	5,12	5,18	3,92	4,42	< 3
<b>Réel</b> (périmètre annuel)	5,12	5,18	3,47	3,88	

### Taux de gravité des accidents du travail

	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Périmètre 2022</b>	0,18	0,25	0,25	0,24	< 0,15
<b>Réel</b> (périmètre annuel)	0,18	0,25	0,22	0,21	

### ENGAGÉS POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DE NOS COLLABORATEURS

La sécurité constitue une priorité absolue pour Apave. Que ce soit en itinérance, sur les sites clients ou au sein des implantations de l'entreprise, les collaborateurs appliquent les principes et réflexes "Sécurité au travail" définis par le Groupe. Ce cadre contribue à développer une culture sécurité exigeante basée sur une approche opérationnelle et la recherche d'une amélioration continue.

À périmètre constant, le Taux de Fréquence Groupe a connu une amélioration, passant

de 5,12 à 4,42. L'animation plus active autour des 4 Réflexes Sécurité Groupe ont permis de reposer des principes opérationnels à la vigilance et aux principes de sécurité au Travail. A noter également une mobilisation très forte ces dernières années dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants, qu'il s'agisse de recrutements ou de l'intégration des salariés des nouvelles entités, permettant une adoption rapide des bons réflexes.

L'évolution de ce même indicateur sur la base du périmètre annuel du Groupe à un effet relatif des entités qui ont rejoint le Groupe par croissance externe entre 2022 et 2025.

### PLAN D'ACTION 2026

#### Culture OZA (Objectif Zéro Accident)

- Poursuite et renforcement de la présence terrain du management au plus près des opérations pour faire progresser le collectif.
- Signature de la charte des 10 engagements sécurité par chaque manager et partage des bonnes pratiques à ses équipes.
- Maintien du dispositif des quatre Réflexes Sécurité applicables partout dans le monde.

#### Onboarding & Tutorat

- Mise en place d'un dispositif d'accueil et de tutorat Sécurité spécifique, ciblé sur les risques réels propres aux nouveaux arrivants.
- Poursuite des actions de tutorat pour encourager la transmission et le maintien des compétences sur l'ensemble des générations de l'entreprise.

#### Risque Routier : un axe prioritaire

- Mise en place d'actions spécifiques d'accompagnement sur les populations les plus exposées (périmètre France).
- Campagne internationale de sensibilisation et d'engagement durant le Mois de la Sécurité (Avril).

#### Pilotage et management de la Qualité, Santé, Sécurité et Environnement

- Extension du Système de Management Intégré (SMI) pour piloter la performance QSSE.

Pour plus de détails sur les engagements du Groupe, cf. page 100

### ENGAGÉS POUR FORMER 100 % DE NOS COLLABORATEURS AUX TRANSITIONS DURABLES ET LES RENDRE ACTEURS

**Comprendre pour agir** : tel est le principe fondamental déployé par Apave auprès de ses collaborateurs. Cette démarche vise à favoriser une prise de conscience globale des enjeux de transition durable tout en identifiant les leviers d'action concrets pour y répondre efficacement.

Lancés fin 2023, les deux modules de formation obligatoire sur le changement climatique ont été suivis par près de 9 000 collaborateurs. Même si le 100 % n'a pas été atteint, ce résultat est très positif, notamment à l'échelle de la France où les taux de participation ont été proches de 80 % (79,3 % pour les divisions ASA/AEF/AICF).

Si l'intégration de nouvelles entités pèse sur le taux de participation global, la tendance y est positive.

Les collaborateurs apprécient la vision transverse et la clarté des contenus de la formation. En témoignent quelques verbatims comme celui-ci : « la formation est très bien réalisée, c'est clair et on comprend bien les enjeux. »



### % de collaborateurs ayant validé les 2 modules obligatoires « Grand systèmes climatiques » et « Transition bas carbone »

(%)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Périmètre 2022</b>	Lancement T4 2023	13	58	61	100
<b>Réel</b> (périmètre annuel)	Lancement T4 2023	13	52	56	

### PLAN D'ACTION 2026

Au vu des retours positifs d'une majorité de collaborateurs, Apave a confirmé cet engagement de poursuivre les actions de formation à la durabilité à travers son école de la durabilité : Apave Climate School.

Ainsi, chaque année, un module sera proposé dans une perspective de réalisation sur le temps de travail, seul ou en équipe. Afin que l'accessibilité, tant sur le fond que sur la forme, soit la plus forte, des adaptations ont été réalisées.

- Contenu concentré sur sur l'application de la durabilité en entreprise.
- Formation rendue obligatoire dès l'onboarding comme introduction à la durabilité.
- Poursuite du plan de communication.
- Renforcement de la mobilisation managériale pour soutenir les taux de participation.

Pour plus de détails sur les engagements du Groupe, cf. page 106

## ENGAGÉS POUR LA DÉCARBONATION DE NOS ACTIVITÉS

**Mesurer, piloter et agir** : Apave s'engage concrètement dans la réduction de l'empreinte carbone liée aux activités du Groupe. Cet engagement se traduit par le déploiement rigoureux d'une feuille de route de décarbonation dédiée à l'atténuation de l'impact environnemental de l'organisation.

Depuis 2022, le Groupe Apave réalise un bilan GES complet en conformité avec le GHG Protocol et en incluant la mesure des scopes 1, 2 et 3 à travers les postes d'émissions suivants :

- 1-1 : Émissions directes des sources fixes de combustion
- 1-2 : Émissions directes des sources mobiles de combustion
- 1-4 : Émissions directes fugitives
- 2-1 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité - Location Based
- 2-1 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité - Market Based
- 2-2 : Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid
- 3-1 : Produits et services achetés
- 3-2 : Bien immobilisés
- 3-3 : Émissions liées aux combustibles et à l'énergie
- 3-5 : Déchets générés
- 3-6 : Déplacements professionnels
- 3-7 : Déplacements domicile travail

La méthodologie retenue pour réaliser ce bilan GES est validée tous les ans par un tiers indépendant externe, ce qui, avec l'audit et les tests de détails, conforte la fiabilité et cohérence des résultats.

Chaque année, le Groupe Apave renforce la fiabilité de son bilan carbone. En privilégiant des données réelles plutôt que des estimations monétaires, le Groupe assure une transparence totale sur l'impact concret de ses actions. Cette démarche s'appuie sur une gouvernance actualisée chaque année selon 4 principes.

- ▶ **Périmètre** : Définition des entités concernées et désignation des responsables de données (Data Owners).
- ▶ **Acculturation** : Sensibilisation des contri-

buteurs aux exigences du GHG Protocol et aux méthodes de collecte.

- ▶ **Collecte & Fiabilisation** : Récupération, revue critique et consolidation des données brutes.
- ▶ **Analyse** : Calcul des émissions par catégorie et restitution des bilans aux entités pour engager/continuer les plans d'actions.

Le bilan GES 2025 est présenté avec une analyse selon deux périmètres :

- ▶ périmètre 2022 qui permet de suivre et mesurer les efforts réalisés ;
- ▶ périmètre réel 2025 impacté par la dynamique soutenue de croissance externe que le Groupe mène depuis fin 2020.

### Émissions totales GES en ktCO<sub>2</sub>e et Réduction (en % vs 2022) des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) en valeur absolue

(ktCO <sub>2</sub> e)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Périmètre 2022</b>	84,0	79,6	76,6	77,1	< 79,8
<b>Réduction (%) vs 2022</b>		-5 %	-9 %	-8 %	-5 %
<b>Réel</b> (périmètre annuel)	84,0	79,6	90,7	91,6	
<b>Réduction (%) vs 2022</b>		-5 %	+8 %	+9 %	

### ANALYSE PÉRIMÈTRE 2022

À périmètre constant, les émissions de CO<sub>2</sub>e ont enregistré une baisse de 8 % entre 2022 et 2025. Bien qu'une infime augmentation (inférieure à 1 %) soit observée entre 2024 et 2025, celle-ci reste marginale et se situe dans la marge d'incertitude liée aux facteurs d'émissions et à la précision des données d'entrée.

La diminution des émissions entre 2022 et 2025 se traduit par plusieurs points :

- ▶ la baisse de nos émissions de GES repose sur une double dynamique : une réduction concrète de nos consommations et une amélioration continue de notre méthodologie de calcul ;
- ▶ un cap a été franchi dans la précision du bilan en privilégiant les données physiques (kilomètres, litres) aux ratios monétaires. En effet, l'engagement des parties prenantes internes a permis de réduire les estimations : les données manquantes, qui représentaient 7 % du chiffre d'affaires en 2024, ont été ramenées à 0,4 % en 2025. Une baisse significative des fluides frigorigènes est observée entre 2024 et 2025, notamment en raison d'ajustement méthodologique et de l'arrêt de services utilisant ce type de fluides.

Certains postes d'émissions affichent néanmoins une augmentation entre 2022 et 2025, principalement portée par les facteurs suivants :

- ▶ consommation de carburants (Poste 1-2) : une hausse de 16 %, inférieure à la forte croissance organique du Groupe sur la période (environ +20 % de CA) rendant visibles les premiers effets de nos actions de décarbonation de nos déplacements ;
- ▶ sources fixes de combustion (Poste 1-2) : une hausse essentiellement due à l'amélioration de la complétude des données. En effet, l'intégration de nouvelles sources d'informations, indisponibles avant 2025, permet désormais un reporting plus exhaustif ;
- ▶ achats de biens et services (Poste 3-1) : une augmentation d'environ 8 % des émissions de CO<sub>2</sub>e, bien inférieure à la croissance des activités, traduisant les premiers efforts réalisés sur les achats.

### ANALYSE DU RÉEL (périmètre annuel)

Une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>e est observée sur la période 2022 - 2025. Celle-ci s'explique logiquement par la stratégie de croissance externe du Groupe : entre 2022 et 2025, l'acquisition de plusieurs dizaines d'entités a mécaniquement entraîné une hausse non négligeable des émissions, estimée à 9 %, à mettre en perspective avec la croissance globale du Groupe de 47 % sur la même période (périmètre du rapport extra-financier).



## Évolution (en % vs 2022) de l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 tCO<sub>2</sub>e/ M€ CA et par collaborateur

### PÉRIMÈTRE 2022

SCOPE 1+2+3	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 vs 2022	TCAM*/an
tCO <sub>2</sub> e/collaborateur	6,6	6,2	5,8	5,7	-14 %	-5 %
tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	83,0	72,6	66,5	63,8	-23 %	-8 %

SCOPE 1+2	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 vs 2022	TCAM*/an
tCO <sub>2</sub> e/collaborateur	2,2	2,3	2,2	2,2	-2 %	0 %
tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	28,0	27,0	25,6	24,6	-12 %	-4 %

SCOPE 3	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 vs 2022	TCAM*/an
tCO <sub>2</sub> e/collaborateur	4,4	3,9	3,6	3,5	-21 %	-7 %
tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	55,0	45,6	40,9	39,2	-29 %	-11 %

\*Taux de croissance annuelle moyenne

Afin de mieux mesurer l'impact des émissions de GES par rapport aux activités du Groupe, une analyse avec des indicateurs en intensité est réalisée. Cette analyse permet de mesurer l'impact des émissions sur la croissance organique et la croissance externe.

### ANALYSES

Les résultats en intensité (tCO<sub>2</sub>e/collaborateur ou tCO<sub>2</sub>e/M€) permettent de suivre l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub>e au regard de la croissance organique significative que le Groupe a connu sur la période 2022-2025. Globalement, une réduction des intensités

par collaborateur et par chiffre d'affaires est observée (respectivement -14 % et -23 %) sur l'ensemble des Scopes 1, 2 et 3. Cela démontre que la croissance organique du Groupe est décorrélée de l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>e, contrairement au constat établi pour les émissions brutes. Par ailleurs, cette tendance reste identique lorsque l'on analyse séparément les intensités des Scopes 1+2 et du Scope 3.

À périmètre constant, la baisse combinée de ces deux indicateurs confirme que la croissance de l'activité ne se traduit pas par une hausse proportionnelle des émissions.



### RÉEL (périmètre annuel)

SCOPE 1+2+3	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 vs 2022	TCAM*/an
tCO <sub>2</sub> e/collaborateur	6,6	6,2	6,0	5,7	-13 %	-5 %
tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	83,0	72,6	67,2	61,6	-26 %	-10 %

SCOPE 1+2	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 vs 2022	TCAM*/an
tCO <sub>2</sub> e/collaborateur	2,2	2,3	2,2	2,1	-6 %	-2 %
tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	28,0	27,0	24,5	22,6	-19 %	-7 %

SCOPE 3	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 2025 vs 2022	TCAM*/an
tCO <sub>2</sub> e/collaborateur	4,4	3,9	3,8	3,6	-17 %	-7 %
tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	55,0	45,6	42,6	39,1	-29 %	-11 %

\*Taux de croissance annuelle moyenne

### ANALYSES

L'analyse de l'intensité des émissions de CO<sub>2</sub>e, incluant les acquisitions réalisées sur la période 2022-2025, confirme également une tendance à la baisse. Ainsi, l'accélération de la croissance externe du Groupe ne se traduit pas par une hausse des émissions, mais s'accompagne au contraire d'une diminution de l'intensité carbone.

Les données confirment une trajectoire de décarbonation robuste. L'intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires enregistre une baisse notable de 26 % entre 2022 et 2025, tandis que l'intensité par collaborateur diminue de 13 %.



## COMPARAISON Périmètre 2022 et Périmètre 2025

INDICATEUR	PÉRIMÈTRE 2022	PÉRIMÈTRE 2025 (avec acquisitions)	ÉCART / OBSERVATION
Intensité par collaborateur	5,7 tCO <sub>2</sub> e	5,7 tCO <sub>2</sub> e	Identique. L'augmentation du nombre de collaborateurs n'a pas dégradé l'intensité.
Intensité par M€ CA	63,8 tCO <sub>2</sub> e	61,6 tCO <sub>2</sub> e	Meilleur en réel (-3%). Le périmètre global est plus performant que le périmètre historique seul.

## Consommation d'électricité en MWh/M€ CA

(MWh/M€ CA)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Périmètre 2022	19,9	14,8	12,3	10,9	< 18,9 (-5%)
Réel (périmètre annuel)	19,9	14,8	11,9	11,7	

L'indicateur relatif à la consommation d'électricité permet de piloter l'efficacité des plans d'actions menés au sein du Groupe. Il met en lumière l'impact des mesures d'optimisation (immobilier, comportements) et de décarbonation du mix énergétique (panneaux photovoltaïques), tout en attestant de la sobriété croissante des sites. Une tendance baissière marquée sur les deux lignes du tableau entre 2022 et 2025.

► **Périmètre 2022** : les chiffres passent de 19,9 à 10,9 (soit une baisse d'environ 45%). Cette tendance positive démontre l'efficacité des nombreuses actions menées par les équipes : diversité des actions, embarquement croissant du nombre de salariés et de la ligne managériale, mobilisation importante des équipes Immobilier et Achats...

► **Réel (périmètre annuel)** : les chiffres diminuent également, passant de 19,9 à 11,7 (soit une baisse d'environ 41%).

### PLAN D'ACTION 2026

- Accroître le suivi temps réel des consommations afin d'en faire un indicateur opérationnel quotidien pour nos managers du Groupe Apave.
- Mesurer les impacts des actions sur la trajectoire de décarbonation (notamment avec la politique de flotte automobile et le focus sur les véhicules électriques ou alternatifs).
- Travailler sur le volet achats et l'engagement des fournisseurs.
- Préparer la trajectoire SBTi pour le Groupe.



## ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ, L'INCLUSION ET LE DÉVELOPPEMENT DE TOUS NOS COLLABORATEURS

Pour construire un avenir durable, Apave s'appuie sur des équipes dont la diversité et la complémentarité des expertises constituent une richesse fondamentale. Cette force collective est nourrie notamment par un investissement continu dans la formation, garantissant l'actualisation permanente des compétences techniques et l'accompagnement des parcours professionnels face aux évolutions de demain.

### Diversité et Inclusion

Convaincu que la mixité est un levier de performance durable et de richesse humaine, le Groupe agit avec détermination, à chaque étape du parcours professionnel, de l'école jusqu'à la promotion interne, pour féminiser ses métiers techniques et d'encadrement. Le Groupe poursuit les actions de féminisation des postes à fonctions managériales engagées depuis plusieurs années, ce qui a permis à ses entités historiques, notamment en France, d'atteindre leurs objectifs pour 2025. Pour les nouvelles entités intégrées plus tardivement, souvent issues de secteurs ou de géographies moins avancées sur la mixité, le plan d'action est en phase de déploiement.

### % de femmes managers

(%)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Périmètre 2022	23,4	24,6	25,4	27,2	27
Réel (périmètre annuel)	23,4	24,6	25,2	26,5	

Bien que les résultats soient plus tardifs, le mouvement reste engagé.

Concrètement, Apave déploie un plan d'action ambitieux pour promouvoir la mixité au sein de son management. Cet engagement s'appuie notamment sur un accord relatif à l'égalité professionnelle applicable en France, un plan d'actions ciblé en Espagne (*Plan de Igualdad*) et sur des campagnes de sensibilisation, notamment pour lutter contre le sexisme et les discriminations. Pour faire évoluer durablement sa culture, le Groupe mène des actions volontaristes permettant l'accession des femmes à des postes d'encadrement, plaçant l'équité au cœur de ses priorités (recrutement, promotion, formation et rémunération) dont notamment en 2025 :

- mise en place systématique d'une "short list" mixte pour chaque promotion ou recrutement de managers clé du Groupe ;
- formation des acteurs du recrutement (recruteurs et managers) sur l'importance de la mixité et les risques liés aux biais cognitifs ;
- garantie d'une présence équilibrée de la mixité dans les supports de communication internes et externes ;
- analyse détaillée et des ajustements ciblés de rémunération pour certaines collaboratrices sur le périmètre France ce qui nous



permet d'aborder avec sérénité l'application de la Directive sur la Transparence des rémunérations.

En 2025, le taux de femmes managers a gagné un point pour atteindre 26,5%.

Par ailleurs, Apave a obtenu un score de 94/100 à l'Index Égalité 2025 (UES - France), avec des résultats en amélioration sur les écarts de rémunération.

- Écart de rémunération : 39/40 (38/40 en 2024)
- Écart d'augmentations individuelles : 20/20
- Écart de promotion : 15/15
- Pourcentage de salariés augmentés en retour d'un congé maternité : 15/15
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Pour plus de détails sur les engagements du Groupe, cf. page 108

## PLAN D'ACTION 2026

Dans le cadre du nouveau plan stratégique AMPLIFY, le pilotage de la mixité évolue : l'indicateur de référence portera désormais sur la part des femmes au sein de l'effectif global du Groupe. Cette approche vise à féminiser l'ensemble des équipes pour préparer la féminisation future du management. Pour poursuivre notre dynamique de féminisation du management, qui reste une priorité pour Apave, les avancées de nos plans d'actions continueront à être suivies avec une volonté affirmée de promouvoir des femmes aux postes de manager.

La stratégie s'articule autour de plusieurs axes :

- ▶ poursuite des actions engagées en 2025 pour préparer les futures managers ;
- ▶ une attention particulière sur la rémunération dans les pays où s'appliquera la Directive sur la Transparence des rémunérations ;
- ▶ ajustement de la politique de mixité en fonction des contextes locaux et culturels et des spécificités sectorielles de chaque entité au sein du Groupe.



## Développement des compétences

### Nombre d'heures de formation par collaborateur

(heures)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Périmètre 2022</b>	27,5	26,8	21,7	24,1	> 20
<b>Réel</b> (périmètre annuel)	27,5	26,8	23	22,2	

Apave investit continuellement dans le savoir-faire de ses collaborateurs pour garantir leur expertise et soutenir leurs évolutions de carrière. Après des pics de formation en 2022 et 2023 (lancements d'outils, formation management et développement des modules onboarding), le volume horaire se stabilise. Il demeure cependant supérieur à l'objectif cible de 20 heures par an et par collaborateur, avec des formations techniques et transverses. Via son organisme interne, Campus, le Groupe déploie une offre riche, alliant expertises techniques, sécurité et compétences transverses (management, RSE, éthique). Cette approche pédagogique est complétée par un apprentissage de terrain, une culture de la mobilité et du feedback permanent. Pour harmoniser cette dynamique, un socle commun de compétences a été structuré autour de quatre priorités.

- ▶ Dynamiser l'effort de formation en augmentant le nombre d'heures moyen par collaborateur.
- ▶ Valoriser le développement volontaire au-delà des seules formations obligatoires.
- ▶ Favoriser l'ouverture internationale par l'apprentissage des langues étrangères.
- ▶ Renforcer les "soft skills" et le savoir-être, essentiels à l'excellence de nos métiers.

Pour plus de détails sur les engagements du Groupe, cf. page 120

### PLAN D'ACTION 2026

La formation des collaborateurs reste un objectif majeur du plan stratégique 2026-2030 du groupe, en lien direct avec son ambition de **“devenir une référence mondiale de la maîtrise des risques industriels et opérationnels, reconnue pour l'excellence de ses expertises”**.

Les expertises chez Apave sont plurielles : expertises techniques (12 000 ingénieurs et techniciens) mais également expertises managériales, financières, relation clients, commerciales. Le programme de formation évolue également pour mieux équilibrer les enjeux de savoir-faire et de savoir-être.

Ainsi, pour 2026, l'objectif est de poursuivre les efforts réalisés depuis plusieurs années selon les principes suivants :

- ▶ la formation technique récurrente demeure la priorité pour garantir l'expertise technique et métier ;
- ▶ intégration de l'intelligence artificielle - enjeu de plus en plus important (comme identifié dans la matrice de double matérialité) - comme un axe majeur pour accompagner l'évolution des pratiques ;
- ▶ augmentation de la part des soft skills dans les parcours pour compléter le socle technique.

## Ethique des affaires et lutte contre la corruption

Le Groupe affiche un bilan très positif avec un taux de déploiement de 100 % pour les formations « Éthique et Anti-corruption », couvrant l'intégralité des filiales et des collaborateurs du périmètre 2022. Ce succès repose sur la dynamique de la campagne "Sécurité 360°" lancée en 2025, ainsi que sur plusieurs autres actions menées cette année.

- ▶ Intégration systématique du module de formation « Éthique et Anti-corruption » dans le parcours onboarding de toutes les filiales du Groupe, disponibles en plusieurs langues.
- ▶ Industrialisation du processus d'intégration des sociétés issues de la croissance externe (recrutement d'une directrice en charge des intégrations) ; veillant au respect des formations obligatoires.
- ▶ Déploiement sur l'ensemble des salariés d'un quiz « Éthique et Anti-corruption ».
- ▶ Fiabilisation des données d'effectifs. Un gros travail de recensement a été réalisé sur les nouvelles entités et sur la division Apave International.

L'adhésion des collaborateurs est confirmée par une note de satisfaction de 8,2/10, soulignant la qualité des contenus.

Depuis de nombreuses années, le Groupe Apave déploie une stratégie proactive de lutte contre la corruption à l'échelle mondiale. Son programme de conformité, strictement aligné sur les exigences de la loi Sapin II, s'applique à l'ensemble de ses filiales en raison de sa portée extraterritoriale. Ce dispositif repose sur un socle documentaire public, accessible

### % des filiales ayant déployé la formation « Éthique et Anti-corruption »

(%)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Périmètre 2022</b>	77	80	86	100	100
<b>Réel</b> (périmètre annuel)	77	80	90	98	

### % de collaborateurs correspondants (lié aux filiales ayant déployé la formation « Éthique et Anti-corruption »)

(%)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Périmètre 2022</b>	88	91	93	100	90
<b>Réel</b> (périmètre annuel)	88	91	90	100	

à tous nos tiers *via* le site internet du Groupe, comprenant :

- ▶ un Code d'Éthique définissant nos valeurs fondamentales ;
- ▶ un Code Anti-corruption détaillant nos règles de conduite ;
- ▶ une procédure de recueil des signalements garantissant la protection des lanceurs d'alerte. Pour en garantir l'efficacité et la transparence ;
- ▶ la totalité du programme fait l'objet d'un audit annuel par un organisme tiers indépendant (OTI).

En 2025, 5 audits et 32 enquêtes ont été réalisés. Pour plus de détails concernant les engagements du Groupe en matière de lutte contre la corruption, vous référer à la section "Plan de Vigilance".

Pour plus de détails sur les engagements du Groupe, cf. page 126

### PLAN D'ACTION 2026

Pour 2026, l'objectif est de consolider les excellents résultats obtenus et d'harmoniser les pratiques à l'échelle du Groupe.

- ▶ Poursuite de l'intégration des nouvelles entités pour garantir l'application des standards éthiques sur l'ensemble du périmètre.
- ▶ Finalisation du déploiement multilingue du parcours onboarding pour couvrir 100 % des collaborateurs, quelle que soit leur zone géographique.
- ▶ Refonte du module de formation « Éthique et anti-corruption » pour proposer un contenu plus récent, dynamique et conforme aux enjeux actuels.
- ▶ Déploiement pour Apave North America de codes de conduite et de formations spécifiques adaptés aux contraintes business et RH.



### ENGAGÉS AUX CÔTÉS DE NOS CLIENTS POUR LES AIDER À RÉUSSIR LEURS TRANSITIONS DURABLES

Face à l'accélération des enjeux de transitions écologique, climatique, énergétique et numérique, de nouveaux risques émergent et nécessitent une identification, une prévention et une maîtrise rigoureuses. La gamme d'offres **Green&Social** Apave incarne cette ambition. Apave renforce continuellement les expertises et savoir-faire dans des domaines clés tels que l'environnement, la sécurité au travail, le climat et la décarbonation, ainsi que sur des thématiques spécifiques comme le reporting de durabilité (CSR).

#### Green & Social

(M€)	2022	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
<b>Chiffre d'Affaires "Green&amp;Social"</b> (périmètre annuel)	228	303	434	505	Croissance égale ou supérieure à la croissance organique du Groupe (atteint).

#### RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2025 (périmètre 2022)	RÉSULTATS 2025 (périmètre 2025)
<b>Engagés pour la sécurité et la santé de nos collaborateurs</b>				
Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe	5,12	4,42	3,88
Taux de gravité des accidents du travail	Groupe	0,18	0,24	0,21
Nombre d'heures de formation sécurité/collaborateur	Groupe	5,71	5,72	5,06
Nombre de sites Apave certifiés ISO45001	Groupe	133	125	143
<b>Engagés pour former 100 % de nos collaborateurs aux transitions durables et les rendre acteurs</b>				
% de collaborateurs ayant validé les 2 modules obligatoires « Grand systèmes climatiques » et « Transition bas carbone »	Groupe	Déploiement T4 2023	61%	56%
Nombre de personnes formées à la formation Conduite Responsable dans l'année	Division Apave SA, Apave Exploitation France et Apave Infrastructures et Construction France	479	412	412
<b>Engagés pour la décarbonation de nos activités</b>				
Émissions totales GES ktCO <sub>2</sub> e	Groupe	84,0	77,1	91,6
Réduction (en % vs 2022) des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) en valeur absolue	Groupe		-8%	9%
Intensité Carbone scopes 1, 2 et 3 tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	Groupe	83	63,8	61,6
Evolution (en % vs 2022) de l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 tCO <sub>2</sub> e/M€ CA	Groupe		-23%	-26%
Consommation d'électricité en MWh/M€ CA	Groupe	19,9	10,9	11,7
Réduction (en % vs 2022) de la consommation d'électricité en MWh/M€ CA	Groupe		-45%	-41%
Émissions totales GES scope 1 (ktCO <sub>2</sub> e)	Groupe	25,2	28,6	31,0
Émissions totales GES scope 2 (ktCO <sub>2</sub> e)	Groupe	3,2	1,2	2,6
Émissions totales GES scope 3 (ktCO <sub>2</sub> e)	Groupe	55,6	47,3	58,0
Intensité Carbone scopes 1 et 2 (tCO <sub>2</sub> e/M€ CA)	Groupe	28,0	24,6	22,6
Intensité Carbone scope 3 (tCO <sub>2</sub> e/M€ CA)	Groupe	55,0	39,2	39,1
Intensité Carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO <sub>2</sub> e/collaborateur)	Groupe	6,6	5,7	5,7
Consommation gaz / CA (MWh/M€)	Groupe	6,2	5,3	4,6
Consommation carburant / CA (l/k€)	Groupe	9,1	9,4	8,2
Véhicules Faible émission polluants (vignettes crit'air 0 ou 1)	France	10%	83%	83%
Évaluation fournisseurs ECOVADIS (gold ou platinum dans Top 123)	France	22%	54%	54%

## RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2025 (périmètre 2022)	RÉSULTATS 2025 (périmètre 2025)
<b>Engagés pour l'égalité, l'inclusion et le développement de tous nos collaborateurs</b>				
Nombre d'heures de formation par collaborateur (heures)	Groupe	27,5	24,1	22,2
% de femmes managers	Groupe	23,4 %	27,2 %	26,5 %
% de filiales ayant déployé la formation « Éthique et Anti-corruption »	Groupe	77 %	100 %	98 %
% de collaborateurs correspondants (lié aux filiales ayant déployé la formation « Éthique et Anti-corruption »)	Groupe	88 %	100 %	100 %
% de collaborateurs ayant validé la formation « Éthique et Anti-corruption »	Groupe	n/d	87 %	81 %
Taux d'engagement « SpeakUp »	Groupe	50 %	n/a (campagne bi-annuelle)	n/a (campagne bi-annuelle)
Index Homme : Femme	UES	93	94	94
Proportion de femmes membres du COMEX	Groupe	30,0 %	27,3 %	27,3 %
Proportion de femmes membres du Conseil d'Administration Groupe	Groupe	31,3 %	33,3 %	33,3 %
% de travailleurs en situation de handicap	Europe	2,6 %	3,1 %	3,0 %
Répartition par ancienneté (% -6 ans)	Groupe	52,9 %	53,5 %	55,5 %
Répartition par ancienneté (% 6-15 ans)	Groupe	22,6 %	22,7 %	22,8 %
Répartition par ancienneté (% +15ans)	Groupe	24,6 %	23,8 %	21,7 %
Répartition par âge (% -35 ans)	Groupe	31,4 %	29,5 %	30,7 %
Répartition par âge (% 35-55 ans)	Groupe	54,1 %	54,1 %	53,6 %
Répartition par âge (% +55 ans)	Groupe	14,5 %	16,4 %	15,7 %
Répartition collaborateurs par sexe (% femmes)	Groupe	26,7 %	27,8 %	26,8 %
Taux de CDI	Groupe	87,7 %	90,6 %	90,6 %
Rémunération annuelle brute moyenne (€)	France	40 338	43 314	42 611
Taux absentéisme	Groupe	2,04 %	0,55 %	0,47 %
Turnover	Groupe	25 %	12,5 %	14,0 %
Nombre de réunions avec les CSSCT	UES	35	13	13
Nombre de réunions avec les IRP	UES	200	201	201

n/d : non défini  
n/a : non applicable

## RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2025 (périmètre 2022)	RÉSULTATS 2025 (périmètre 2025)
Accords collectifs signés	UES	11	7	7
<b>Liste des accords collectifs signés en 2025 :</b>				
▶ Accord relatif à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle au sein de l'UES Apave				
▶ Accord relatif à la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) au sein de l'UES Apave				
▶ Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations au sein de l'UES Apave				
▶ Avenant n°1 de prolongation à l'accord relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers				
▶ Avenant n°1 à l'accord d'intéressement au sein de l'UES Apave 2023-2025				
▶ Accord relatif aux primes exceptionnelles de vie chère dans les DROM COM				
▶ Accord relatif aux proches aidants au sein de l'UES Apave				
Nombre d'alternants pour l'année	France	377	536	544
CA Formation (k€)	Groupe	156 800	183 323	220 623
Nombre de collaborateurs formés au risque Fraude (depuis 2021)	France	2 456	6 425	6 433
Nombre d'élèves formés via CFA Apave (Camas)	Groupe	1 805	1 824	1 824
% de collaborateurs ayant reçu au moins une formation dans l'année	UES	82,9 %	88,1 %	88,1 %
% masse salariale en formation	France	4,38 %	1,37 %	1,37 %
<b>Engagés aux côtés de nos clients pour les aider à réussir leurs transitions durables</b>				
Chiffre d'affaires "Green&Social" Apave (M€)	Groupe	228	n/d	505
Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires "Green&Social" Apave	Groupe		n/d	+9 %
Croissance du chiffre d'affaires "Green&Social"	Groupe		n/d	+16 %
Nombre de nouveaux labels commercialisés	Groupe	3	4	4
Nombre d'organisations labellisées Groupe	Groupe	278	3 377	3 377
Nombre de stagiaires formés	Groupe	415 000	501 178	652 178
CA Apave Certification (k€)	Groupe	3 735	4 766	4 766





# Annexes

- Annexe 1 ● Note méthodologique rapport extra-financier P. 150
- Annexe 2 ● La taxonomie verte européenne P. 151
- Annexe 3 ● Plan de vigilance P. 159
- Annexe 4 ● Rapport de l'organisme tiers indépendant P. 167

## Annexe#1 / NOTE MÉTHODOLOGIQUE RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Le rapport extra-financier du Groupe Apave présente les données de l'année civile 2025.

Le périmètre des indicateurs clés de performance (KPI) est aligné sur celui de la consolidation financière du Groupe Apave. Sont exclues les acquisitions datant de moins de 18 mois (à titre d'illustration, la division Apave North America n'est pas consolidée en 2025), des cessions et des Sociétés Civiles Immobilières. Le périmètre de consolidation des indicateurs sociaux et environnementaux complémentaires est également précisé au cas par cas.

La collecte des données pour le rapport extra-financier repose sur plusieurs sources incluant des systèmes d'information intégrés ainsi que des états de suivi et des rapports consolidés. La collecte des données a été complète pour 99 % des entités concernées, représentant 98 % des effectifs.

Les données consolidées dans le rapport sont soumises à un processus de contrôle interne en complément d'une vérification externe par un Organisme Tiers Indépendant (OTI). Ce processus inclut :

- ▶ la définition des méthodes de calcul par indicateur ;
- ▶ l'identification des sources de données ;
- ▶ une gouvernance de la donnée reposant sur des "Propriétaires de la donnée", des processus de collecte et de consolidation des données clairement établis ;
- ▶ un contrôle de cohérence des données collectées et le cas échéant entre les différents indicateurs ;
- ▶ une vérification des preuves documentaires (contrats, audits, certifications, rapports financiers).

L'analyse de double matérialité, les méthodes de calcul, la détermination du périmètre et les processus de collecte des informations sont précisées dans les documents méthodologiques "Note méthodologique ADM 2025 Groupe Apave" et "Méthodologie KPI Rapport Extra financier - 2025", disponibles sur demande auprès de la Direction Durabilité du Groupe.

Les Directions fonctionnelles impliquées dans le rapport sont les suivantes :

- Direction Stratégie
- Direction Développement Durable
- Direction Ressources Humaines
- Direction QSSE
- Direction de la Conformité
- Direction des Achats
- Direction Immobilière
- Secrétariat Général
- Direction Technique
- Direction Financière
- Direction Juridique
- Direction Communication

## Annexe#2 / LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

### ■ CONTEXTE

Conformément au contexte juridique, et notamment la Directive Stop the Clock publiée au JOUE le 16/04/25 et transposée au JO le 30/04/2025 par la loi DDA DUE qui reporte la date d'entrée en vigueur de la CSRD, Apave n'est ni soumise à l'obligation de reporting au titre de la CSRD ni au règlement Taxonomie (règlement UE 2020/852).

Les informations Taxonomie présentées ci-après sont publiées volontairement et suivent, dans la mesure du possible, la méthodologie définie par le règlement délégué (UE) 2021/2178, modifié par le règlement délégué (UE) 2026/73 du 8 janvier 2026, et les critères d'examen technique précisés par les règlements délégués (UE) 2021/2139 et 2023/2486.

Le règlement Taxonomie instaure un cadre de classification harmonisé à l'échelle de l'Union européenne, visant à identifier les activités économiques qualifiées de durables. Cette classification repose sur six objectifs environnementaux définis à l'article 9 du texte, à savoir :

- ▶ l'atténuation du changement climatique ;
- ▶ l'adaptation au changement climatique ;
- ▶ l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- ▶ la transition vers une économie circulaire ;
- ▶ la prévention et contrôle de la pollution ;
- ▶ la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'article 8 du règlement dispose de l'obligation d'inclure ces informations dans le rapport de gestion, en précisant la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) associées à des activités éligibles et alignées.

L'évaluation des activités éligibles repose sur l'analyse des annexes des actes délégués au règlement, ainsi que sur les recommandations du TIC Council, l'association professionnelle des TIC (Testing Inspection Control).

### ■ PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Dans la continuité de l'exercice 2024, et afin de garantir une parfaite comparabilité des données, le périmètre de la Taxonomie Apave reste concentré sur les entités dont la remontée d'informations est la plus mature.

- Apave SA
- Apave Exploitation France
- Apave Infrastructures et Construction France
- CERTIFER
- Les quatre entités immobilières : Apave Parisienne SAS, Apave Nord-Ouest SAS, Apave Alsacienne SAS et Apave SudEurope SAS

Le taux de couverture de la Taxonomie Apave s'élève à 64 % du chiffre d'affaires et 52 % des CapEx, sur la base du périmètre de reporting extra-financier consolidé 2025.



### Niveau 1

Services TIC mentionnés dans les actes délégués

- **Niveau 1a** : services explicitement mentionnés
  - > Audits en lien avec la performance énergétique des bâtiments (9.3)
  - > Contrôle des bâtiments des infrastructures de transport ferroviaire (6.14)
- **Niveau 1b** : services associés à des activités éligibles, au travers de prestations de conseil technique ou d'essais et analyses techniques

### Niveau 2

Services TIC associés à des activités contributives, mais non explicitement mentionnés dans les actes délégués

### Niveau 3

Services TIC non mentionnés dans la Taxonomie malgré leur contribution aux objectifs environnementaux de l'UE

### Niveau 4

Services TIC non contributifs aux objectifs environnementaux de l'UE

## ÉLIGIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Selon le guide du TIC Council, la fédération professionnelle internationale des acteurs du TIC, les services sont classés en quatre niveaux d'éligibilité au regard des actes délégués de la Taxonomie européenne.

- ↳ **Niveau 1** : services TIC mentionnés dans les actes délégués, et donc éligibles à la Taxonomie.
- ↳ **Niveau 2** : services TIC associés à des activités contributives, mais non explicitement mentionnés dans les actes délégués, donc non éligibles à la Taxonomie.

- ↳ **Niveau 3** : services TIC non mentionnés dans les actes délégués, malgré leur contribution aux objectifs environnementaux de l'UE, donc non éligibles à la Taxonomie.
- ↳ **Niveau 4** : services non contributifs aux objectifs environnementaux de l'UE et donc non éligibles à la Taxonomie.

Seules les catégories d'activités de niveau 1, matérielles pour Apave et mentionnées dans les actes délégués sont prises en compte (cf. *Tableau ci-contre*).

## CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE NIVEAU 1

RÉF. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ APAVE
CCA 6.14	Infrastructures de transport ferroviaire	Contrôles techniques, inspections de sécurité, essais de composants et gestion d'actifs spécifiques aux infrastructures ferroviaires électriques.
CCM 7.2	Rénovation de bâtiments existants	Contrôle de conformité et de sécurité des chantiers de rénovation énergétique visant au moins 30 % d'économie d'énergie.
CCM 7.3	Installation, entretien et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Inspection et vérification de la performance des systèmes de chauffage, ventilation, éclairage et isolation lors de leur installation ou maintenance.
CCM 7.4	Installation, entretien et réparation des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les espaces de stationnement attenants aux bâtiments)	Vérification de conformité des installations de recharge pour véhicules électriques et contrôles réglementaires de mise en service.
CCM 7.6	Installation, entretien et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Assistance technique et contrôle de sécurité des installations photovoltaïques, éoliennes ou pompes à chaleur intégrées aux bâtiments.
CCM 9.3	Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments	Diagnostics de performance énergétique (DPE), audits énergétiques réglementaires et conseil en stratégie de décarbonation immobilière.

CCA : Adaptation au changement climatique  
CCM : Atténuation du changement climatique

Bien que certaines activités des organismes de contrôle tierce-partie soutiennent les objectifs environnementaux, elles sont considérées comme non éligibles pour le reporting 2025, selon le Règlement européen actuel de la Taxonomie.





## ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS

Conformément à l'article 3 du Règlement (UE) 2020/852, une activité économique est qualifiée de durable (alignée) lorsqu'elle répond aux critères cumulatifs suivants :

- ▶ **SC (Substantial Contribution criteria - Contribution substantielle)** : elle contribue de façon significative à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux (en application des articles 10 à 16), en respectant les critères d'examen technique définis par la Commission.
- ▶ **DNSH (Do No Significant Harm - Absence de préjudice important)** : elle ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, conformément à l'article 17.
- ▶ **Respect des garanties minimales (Safeguards)** : elle est exercée dans le respect des procédures de sauvegarde prévues à l'article 18 (principes de l'OCDE, de l'ONU et de l'OIT relatifs aux droits de l'homme et du travail).

## MÉTHODOLOGIE DE REPORTING 2025

Le reporting sur la taxonomie est piloté par la Direction Développement Durable appuyé par les directions Financière, Immobilière et Technique, et validé en CoPil de Durabilité. Cette collaboration transverse permet d'actualiser annuellement les méthodologies, d'affiner les procédures de collecte, et de piloter l'élargissement progressif du périmètre de reporting dans une démarche d'amélioration continue.

Les critères de reporting retenus pour cet exercice sont les suivants :

- **périmètre des indicateurs financiers.** Le reporting détaille la part du chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) associées aux activités éligibles et alignées ;
- **prévention du double comptage.** Lorsqu'une activité répond simultanément aux critères d'Atténuation (CCM) et d'Adaptation (CCA) au changement climatique, elle est affectée prioritairement à l'objectif d'Atténuation. Cette règle garantit l'unicité du calcul de la part durable ;

- **seuils d'éligibilité.** Conformément à l'approche sectorielle, l'analyse de l'éligibilité est réalisée sur la base des catégories d'activités de niveau 1 (L1) ;
- **alignement SC (Substantial Contribution criteria - Contribution substantielle)** :
  - les critères des contributions substantielles des activités auxquelles le service TIC est associé s'appliquent aux activités TIC,
  - la validation des critères de contribution substantielle requiert des informations techniques spécifiques détenues par un grand nombre de clients. Cette complexité de collecte limite la capacité à justifier l'alignement pour l'ensemble des missions. Ainsi, par mesure de prudence, seules les activités ne présentant pas de critères de contribution substantielle additionnels (ou dont la conformité est intrinsèque au service) sont comptabilisées comme alignées dans ce reporting.
- **DNSH (Do No Significant Harm - Absence de préjudice important).** Conformément à l'article 17 du Règlement Taxonomie, le Groupe s'assure que les activités éligibles ne causent de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux :
  - conformément aux orientations de la Commission européenne (FAQ du 19 décembre 2022), les exigences DNSH ne sont appliquées que lorsqu'elles sont directement pertinentes au regard de la nature des services de contrôle et d'inspection fournis,
  - le Groupe applique les critères de l'Annexe A relatifs à l'adaptation au changement climatique pour l'ensemble des activités reportées,
  - aucune activité n'est retenue comme alignée si elle contrevient aux seuils de performance définis pour les cinq autres objectifs environnementaux.
- **respect des garanties minimales (Safeguards).** Conformément à l'article 18 du règlement Taxonomie, le Groupe veille à ce que ses activités soient menées dans le respect des standards internationaux. Cette

conformité repose sur quatre piliers fondamentaux.

- **Droits humains et devoir de vigilance** : le Groupe s'assure du respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de ses filiales et de sa chaîne de valeur. Cette démarche s'appuie sur le Plan de Vigilance et les politiques internes relatives aux conditions de travail et à la protection des personnes (se référer aux sections dédiées du présent rapport).
- **Éthique et Lutte contre la corruption** : l'intégrité des pratiques d'affaires est encadrée par l'application d'un Code Éthique et d'un Code Anti-corruption. Ces dispositifs sont complétés par une procédure de Recueil des signalements permettant de rapporter tout manquement aux règles de conduite.
- **Éthique fiscale et loyauté des pratiques** : le Groupe s'engage à respecter les réglementations fiscales en vigueur dans tous les pays où il opère et à promouvoir une concurrence saine et loyale sur ses marchés.
- **Référentiels internationaux** : les activités sont réalisées en cohérence avec les principes directeurs de l'OCDE, les principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.
- À la date de clôture de l'exercice 2025, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation majeure remettant en cause le respect de ces garanties minimales.

Pour rappel, le périmètre de la Taxonomie verte Apave inclut les trois principales entités françaises du Groupe (Apave SA, AEF et AICF), les quatre entités immobilières et la division Certifer.

Contrairement aux référentiels internationaux IFRS, le chiffre d'affaires total retenu pour le calcul des indicateurs taxonomiques est établi conformément aux règles comptables françaises (French GAAP).



## TAXONOMIE VERTE RÉSULTATS 2025

Exercice N 2025

ICP	Total (M€)	Part d'activités éligibles	Activités alignées (M€)	Part d'activités alignées	Atténuation climat	Adaptation climat	Eau	Économie circulaire	Pollution	Bio-diversité	Activités non significatives	Alignées N-1 (M€)	Part alignées N-1
<b>Chiffres d'affaires</b>	947,9	8,4 %	77,5	8,2 %	2,3 %	5,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	n/d	n/d
<b>CapEx</b>	31,3	1,6 %	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	100 %	n/d	n/d
<b>OpEx</b>	44,9	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	100 %	n/d	n/d

n/a : non applicable, n/d : non déterminé

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total est extrait de l'outil de gestion du Groupe, permettant d'assurer la traçabilité des montants déclarés. Afin de connaître le chiffre d'affaires de chaque prestation éligible à la taxonomie, une extraction de l'outil interne de facturation des prestations est effectuée pour certaines entités.

L'éligibilité de chaque prestation est évaluée par la Direction Technique et Développement Durable grâce à sa nature, le secteur d'activité du client, et de l'actif concerné.

Les critères d'éligibilité et d'alignement retenus sont ceux définis dans le guide de la profession (Taxonomy guidelines de TIC Council 03/07/2023).

### PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL, ÉLIGIBLE ET ALIGNÉ - EXERCICE 2025

	MONTANT 2025 (millions d'euros)	%	MONTANT 2024 (millions d'euros)	%
<b>TOTAL Chiffre d'affaires</b>	947,9	100 %	875,1	100 %
<b>TOTAL Chiffre d'affaires éligible</b>	79,3	8,4 %	75,0	8,6 %
<b>TOTAL Chiffre d'affaires aligné</b>	77,5	8,2 %	n/d	n/d

n/d : non déterminé



### PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL - EXERCICE 2025 (ÉLIGIBLE ET ALIGNÉ PAR ACTIVITÉ)

ICP déclaré (chiffre d'affaires/CapEx/OpEx) / Exercice N		CA Exercice 2025	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie								Part de la taxonomie alignée par rapport à la taxonomie éligible
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	CODE	CA éligible (M€)	CA aligné (M€)	CA aligné (%)	Atténuation climat	Adaptation climat	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	
Infrastructures transport ferroviaire	CCA 6.14	5,9 %	55,8	5,9 %	0 %	5,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Installation, entretien et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,4 %	3,7	0,4 %	0,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	95,1 %
Installation, entretien et réparation des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les espaces de stationnement attenants aux bâtiments)	CCM 7.4	0,1 %	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Installation, entretien et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,6 %	4,7	0,5 %	0,5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	90,6 %
Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	1,4 %	13,2	1,4 %	1,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
<b>Somme des alignements par objectif</b>					2,3 %	5,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
<b>Chiffre d'Affaires total</b>		8,4 %	947,9	8,2 %	2,3 %	5,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	97,7 %

## CapEx

Les CapEx totaux retenus sont les immobilisations 2025 corporelles et incorporelles.

Les investissements réalisés pour se conformer au Décret Tertiaire, ceux liés à la mobilité douce et aux énergies renouvelables sont classés en dépenses d'investissement (CapEx) et éligibles à la taxonomie verte.

### Détail des CapEx

CapEx	MONTANT 2025 (millions d'euros)	%	MONTANT 2024 (millions d'euros)	%
7.2 Rénovation de bâtiments existants (Décret tertiaire)	0,1	0,2 %	0,1	0,3 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (Décret tertiaire)	0,1	0,2 %	0,9	2,5 %
7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments (Mobilité douce)	0,4	1,2 %	0,2	0,5 %
<b>Total CapEx éligibles</b>	<b>0,5</b>	<b>1,6 %</b>	<b>1,2</b>	<b>3,2 %</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3,4</b>	<b>10,8 %</b>	<b>10,6</b>	<b>28,9 %</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>27,9</b>	<b>89,2 %</b>	<b>25,9</b>	<b>71,1 %</b>
<b>Total CapEx</b>	<b>31,3</b>	<b>100 %</b>	<b>36,5</b>	<b>100 %</b>

La part d'éligibilité des CapEx étant inférieure au seuil de 10 % fixé par le Règlement (UE) 2026/73, le Groupe Apave fait usage de la dérogation prévue à l'Article 2 (paragraphe 2) et se trouve exemptée de l'évaluation de l'alignement pour ces activités économiques.

## OpEx

La définition des dépenses d'exploitation (OpEx) au sens de la Taxonomie européenne est strictement limitée par le cadre réglementaire (Annexe I, section 1.1.3.1 du Règlement délégué (UE) 2021/2178). Elle ne couvre pas l'intégralité des charges d'exploitation comptables, mais se restreint aux coûts directs non capitalisés liés à la Recherche et Développement (R&D), à l'entretien et à la maintenance des actifs, ainsi qu'aux contrats de location de courte durée.

Pour l'exercice 2025, le Groupe a procédé à une analyse de ses dépenses d'exploitation selon ce périmètre. Les principaux postes identifiés concernent :

- ▶ la maintenance des actifs ;
- ▶ les contrats de location hors IFRS 16 (conformément au référentiel French GAAP appliqué par le Groupe en 2025).

### Détail des OpEx

OpEx	MONTANT 2025 (millions d'euros)	MONTANT 2024 (millions d'euros)
Maintenance des actifs	23,2	17,0
Contrats de location	21,7	15,6
<b>Total OpEx</b>	<b>44,9</b>	<b>32,7</b>

Au terme de cet exercice, les dépenses d'exploitation (OpEx) répondant à la définition de la Taxonomie s'élèvent à 45 millions d'euros pour l'exercice 2025. Ces dépenses représentent 4,6 % des coûts opérationnels totaux du Groupe (963 millions d'euros) et sont considérées comme non significatives au regard du modèle économique d'Apave.

En conséquence, le Groupe n'est pas tenu de calculer la part éligible et alignée de cet indicateur. Les dépenses ne seront pas déclarées conformément à la section 1.1.3.2 de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2178.

## Annexe#3 / LE PLAN DE VIGILANCE



Le présent chapitre du rapport vise à répondre aux exigences de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales et de celles des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale établie.

### 1 Le comité de vigilance du Groupe

Un comité de vigilance a été mis en place pour le Groupe en janvier 2020.

Il est composé du Secrétaire Général, des membres du Comité d'Audit et de Conformité du Groupe, de la Directrice du Contrôle Interne, du Directeur du Développement Durable et de la Directrice QSSE.

Les missions de ce comité ont été définies par la Direction Générale du Groupe après consultation du Conseil d'administration. A savoir :

- ▶ établir le plan de vigilance du Groupe Apave ;
- ▶ diffuser le plan de vigilance auprès des parties prenantes du Groupe Apave ;
- ▶ suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de prévention des risques ;
- ▶ adapter le plan de vigilance aux nouveaux risques auxquels les entités du Groupe pourraient être confrontées ;
- ▶ par l'intermédiaire de ses membres, assurer une veille permanente et une action appropriée en cas de situation de risque particulière.

Ce comité est rattaché au Directeur Général du Groupe. Il rend compte annuellement de son activité au Conseil d'administration.

### 2 Le plan vigilance du Groupe

Le plan de vigilance du Groupe Apave repose sur ses engagements relatifs à la protection des personnes (santé-sécurité) et des droits humains et à la préservation de l'environnement. Ces engagements ont été déployés à l'ensemble des collaborateurs mais également aux tiers qui interagissent avec les entités du Groupe à travers :

- ▶ le présent rapport intégré ;
- ▶ la politique Sécurité, Santé et Environnement et le manuel SSE Groupe ;
- ▶ le code éthique ;
- ▶ le code anti-corrupcion ;
- ▶ le manuel de management de la sûreté ;
- ▶ la politique de protection des données personnelles ;
- ▶ la procédure de recueil des signalements ;
- ▶ la charte des achats responsables ;
- ▶ la stratégie de Développement Durable.

Le périmètre de ce plan de vigilance est le même que celui du rapport extra-financier.

Le plan de vigilance comprend les cinq mesures suivantes :

1. Une **cartographie des risques** destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
2. Des **procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs** avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
3. Des **actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves** ;
4. Un **mécanisme d'alerte et de recueil des signalements** relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
5. Un **dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité**.

## 2.1 La cartographie des risques ↴

La cartographie des risques couverts par le devoir de vigilance s'appuie sur :

- ↳ les cartographies des risques éthique et anti-corruption ;
- ↳ la cartographie des risques majeurs d'Apave ;
- ↳ la cartographie des risques ESG mise à jour avec l'analyse de double matérialité ;
- ↳ la cartographie de la protection des données personnelles ;
- ↳ la cartographie des pays à risque vis à vis de la sûreté ;
- ↳ les audits internes (santé, sécurité, process, éthique, sûreté, RGPD, qualité, etc.) ;
- ↳ les signalements éthiques ;
- ↳ le retour d'expérience du déploiement depuis

plusieurs années des différentes politiques, codes et manuels du Groupe ;

- ↳ les Évaluations externes.

Les risques ont été recensés au travers d'une approche comprenant trois thèmes.

### ● Les impacts dus aux activités d'Apave sur l'environnement ; il s'agit pour le Groupe :

- ↳ des émissions de gaz à effet de serre (GES), *cf. Rapport extra-financier* ;
- ↳ de la consommation énergétique *cf. Rapport extra-financier* ;
- ↳ des pollutions spécifiques : la détention de sources radioactives génère un risque de pollution accidentelle en cas de perte, de mauvaise utilisation ou de vol, la collecte et le traitement des déchets dangereux ; cela concerne également les risques liés aux activités d'analyse de sols.

### ● La santé et la sécurité des personnes

- ↳ Sécurité : *cf. Rapport extra-financier*

- ↳ Santé : ergonomie, risques psycho-sociaux...

- ↳ Conditions de travail : il s'agit de risques localisés où des salariés Apave pourraient être confrontés à des conditions de travail et de déplacement difficiles (températures extrêmes, hébergements, etc.)

### ● Les droits humains

- ↳ Protection des données personnelles : les systèmes d'information sont parfois fragiles dans certains pays dans un contexte de cybermenaces en augmentation ; la formation professionnelle est un métier qui gère des données personnelles.
- ↳ Sûreté : les zones d'implantation Apave sont parfois situées dans des territoires à risques.
- ↳ Discrimination, atteinte à la dignité : dans certains territoires, la discrimination peut se décliner sous la forme de sexisme, homophobie, racisme... ; ceci recouvre également les problèmes de harcèlement.
- ↳ Liberté syndicale et d'expression : certains régimes limitent fortement la liberté syndicale ou l'expression des salariés.

- ↳ Liberté de circuler : dans certaines zones, certaines personnes sont parfois limitées dans leurs déplacements.

- ↳ Recours à des fournisseurs et sous-traitants susceptibles de ne pas respecter les droits humains pour la réalisation de nos activités.

Ils sont évalués selon leur fréquence, leur gravité et le niveau de maîtrise, ce qui a permis de les classer suivant quatre niveaux :

- Vert : mineur
- Jaune : moyennement critique, ou maîtrisé
- Orange : très critique
- Rouge : majeur (risque qui nécessite un plan d'actions)

Les résultats de cette analyse sont résumés dans le tableau page 162.



GROUPE APAVE <sup>1</sup>											
THÈME	RISQUE	Afrique du Nord	Afrique sub-saharienne	Asie	Inde	Moyen-Orient	Europe (hors France)	Amérique	Océanie	France	Prestataires et sous-traitants
Environnement	GES										
	Énergie										
	Pollutions spécifiques		(sources CND, sols)	sources CND	sources CND	sources CND	sources CND	sources CND		sources CND	sols
Protection des personnes	Sécurité		(sauf Oil & Gaz : faible)			(niveau Oil&gaz)					
	Santé au travail			sources et RI*	sources et RI*	sources et RI*	sources et RI*	sources et RI*		sources, risque chimique	Risque chimique
	Conditions de travail						Espagne				
Droits Humains	Protection des données										
	Sûreté										
	Discriminations										
	Liberté syndicale et d'expression										
	Liberté de circuler										

\* RI : Rayonnements ionisants (exposition)

<sup>1</sup> **Afrique du Nord** : Maroc, Tunisie  
**Afrique sub-saharienne** : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Maurice, Sénégal, Tchad  
**Asie** : Corée du sud, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam  
**Moyen-Orient** : Oman, Emirats arabes unis, Qatar, Koweït, Arabie Saoudite

**Amérique** : Brésil, Canada, Etats-Unis, Guyane Britannique  
**Europe (hors France)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Italie, Macédoine, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie  
**Océanie** : Australie, Nouvelle-Calédonie

4 niveaux de risques  
■ Mineur  
■ Moyennement critique  
■ Très critique  
■ Majeur (risque qui nécessite un plan d'actions)

## 2.2 Plan d'action 1

Bilan des actions du plan de vigilance édition 2025 pour les risques "très critiques"

### ● GES et énergie

↳ Clôture de la stratégie RSE 2022-2025 et préparation de la nouvelle stratégie de durabilité du Groupe à horizon 2030, comprenant un volet sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre de nos déplacements et de nos achats, et un autre sur la sobriété énergétique de nos sites : réalisé.

↳ Trajectoire de décarbonation à court terme (2030) réalisée, à mettre à jour en 2026, intégrant les nouvelles entités, pour soumettre et obtenir une validation SBTi en 2027.

### ● Protection des données personnelles hors Europe

↳ Nomination de 9 nouveaux correspondants DPO.

↳ Consolidation de la cartographie des réglementations pour construire le plan d'action par filiales à l'international.

↳ Déploiement de la stratégie et harmonisation des outils et procédures.

### ● Sûreté

↳ Audits sûreté, plans de protection des locaux avec déploiement du programme résilience ISOS (sécurité des collaborateurs en Afrique) réalisé : Maroc, Cameroun et Côte d'Ivoire.

↳ Audits sûreté, plans de protection des locaux : Pologne (3 sites), Italie (4 sites), Apave UK Ltd (3 sites), Ecosse PIM et PPL Training (6 sites), Corée du Sud.

### Plan d'action 2026 pour les risques "très critiques"

#### ● Protection des données personnelles, y.c. hors Europe

↳ Formation et montée en compétence des correspondants DPO dans les filiales à risques (activités de formation, entité ayant de nombreux collaborateurs en interne).

↳ Analyse des réglementations portant sur l'Intelligence artificielle et déploiement des recommandations dans les entités.

↳ Sécurisation et contrôle de la chaîne de sous-traitance et des fournisseurs manipulant des données personnelles.

#### ● Sûreté : audits et plans sûreté Houston, Edmonton, Côte d'Ivoire, Koweït, Dubaï, Arabie Saoudite

#### ● Discrimination au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne ; liberté syndicale et d'expression

↳ Poursuite des audits éthiques.

↳ Campagnes d'affichage des codes éthiques.

↳ Campagne de recyclage de la formation éthique (e-learning).

#### ● Liberté syndicale et d'expression (Zone Asie) : refonte du programme d'audits éthiques sur la zone Asie compte tenu des évolutions du Groupe dans cette zone





## 2.3 Évaluation des filiales ↴

### ● Audits internes

Les filiales du Groupe sont régulièrement auditées au travers de quatre organes :

- ↳ la fonction QSSE qui réalise des audits intégrants, entre autres, des points sur la déontologie, la fraude, les relations avec les sous-traitants, la protection de l'environnement et la sécurité et santé des intervenants ;
- ↳ le Comité d'Audit et de Conformité qui veille au bon déploiement et au respect des procédures éthiques et anti-corruption ;
- ↳ la Direction Sûreté qui réalise des audits sur les entités du Groupe pour s'assurer de la mise en place de protections contre les menaces physiques, climatiques et logistiques ;
- ↳ la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne qui veille au respect de l'ensemble des instructions du Groupe.

Ces organes mènent des audits directement mais s'appuient également sur des réseaux de responsables et de correspondants (HSE, Conformité, Sûreté et Contrôle Interne) qui réalisent les contrôles de premiers niveaux et/ou des audits dans leurs entités et des revues de process. En fonction des périmètres de chacun de ces organes, dans la mesure du possible, le plan d'action lié au plan de vigilance est intégré dans leurs grilles d'audits.

### ● Audits externes

Le système de conformité éthique du Groupe est audité annuellement par un organisme tiers indépendant.

Les filiales du Groupe sont très régulièrement auditées par des organismes tiers indépendants afin de pouvoir maintenir ou obtenir leurs certifications et accréditations nécessaires à leurs activités.

Toutes les nouvelles acquisitions sont auditées préalablement sur les aspects financier, juridique, et éthique.



## 2.4 Évaluation des fournisseurs et sous-traitants ↴

Compte tenu des activités d'Apave, le risque lié à la sous-traitance et aux fournisseurs est relativement marginal et les achats sont peu importants pour la réalisation des prestations Apave. Cependant des actions spécifiques sont réalisées qui intègrent des points du plan de vigilance.

Les actions engagées et suivies :

- ↳ *via* sa « Charte Achats Responsables », Apave définit les critères sociaux et environnementaux pris en compte dans la sélection de ses fournisseurs. Ce dispositif a été renforcé, avec la mise en place d'une « Charte Relation Fournisseur Apave », signée entre Apave et ses principaux fournisseurs et sous-traitants (CA>50k€) et qui formalise leurs engagements mutuels prenant en compte des critères

environnementaux et sociétaux ;

- ↳ depuis 2019, Apave s'est engagée avec le prestataire indépendant ECOVADIS dans une évaluation des 500 premiers fournisseurs en matière de développement durable et responsabilité sociétale ;
- ↳ sur les dépenses réalisées en France, 51% des dépenses sont effectuées avec des fournisseurs disposant du label Ecovadis ;
- ↳ sur les dépenses réalisées auprès de fournisseurs évalués Ecovadis, 54 % le sont auprès de fournisseurs niveau Platine et Or, 46 % auprès de fournisseurs niveau Argent et Bronze ;
- ↳ Apave a souscrit un contrat auprès du prestataire Provigis, afin de collecter un ensemble de documents « réglementaires » auprès de ses fournisseurs et de faire compléter et signer à ceux considérés comme critiques un questionnaire éthique répondant à la loi Sapin II ;
- ↳ sur les 2 636 fournisseurs >5k€, 82 % sont à jour des documents réglementaires, 55 % ont fourni l'attestation d'assurance RC, 52 % des prestataires concernés ont complété le questionnaire éthique loi Sapin II et 60 % des prestataires concernés ont signé la Charte Relation Fournisseur Apave ;
- ↳ concernant la sécurité, Apave s'assure que les sous-traitants se conforment aux règles Santé et Sécurité définies par le Groupe, ces derniers restant responsables de leur propre sécurité. Les consignes de sécurité et les campagnes sécurité que Apave réalise pour ses collaborateurs sont communiquées aux sous-traitants concernés.

## 2.5 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ↴

Dans le cadre du Programme de conformité du Groupe, Apave a mis en place un système de recueil de signalement de faits, conduites ou situations contraires au code

d'éthique et au code anti-corruption du Groupe. Ce système est opéré *via* une plateforme sécurisée gérée par un tiers de confiance qui est chargé de recueillir les signalements afin d'assurer un traitement indépendant et efficace des signalements.

Il est étendu systématiquement à l'ensemble des nouvelles acquisitions du Groupe.

Ce système enveloppe l'ensemble des sujets concernés par la loi sur le devoir de vigilance. Il est accessible à l'ensemble des collaborateurs mais également à toutes les parties prenantes. La procédure est en ligne sur le site internet du Groupe :

<https://www.apave.com/fr-FR/Le-Groupe/Nos-valeurs>

### ③ Suivi du plan de vigilance

Le comité de vigilance est chargé de veiller à l'application des mesures de vigilance et d'évaluer leur efficacité.

Une fois par an, un bilan est réalisé au préalable par le comité de vigilance pour vérifier la réalisation du plan d'action lié au plan de vigilance.

Les membres du comité de vigilance sont avertis de toute nouvelle acquisition d'entité ou d'implantation à l'étranger ou tout autre évènement significatif au sein du Groupe, pour évaluer l'impact et les risques.

Le plan de vigilance est mis à jour au moins une fois par an, à l'occasion de l'édition du rapport intégré annuel, en tenant compte des nouveaux risques, activités ou implantations.



## Annexe#4 / RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

### Rapport d'assurance limitée sur les informations ESG établies volontairement.

Exercice clos le 31 décembre 2025

#### AUX ACTIONNAIRES

En notre qualité de commissaires aux comptes inscrits sur la liste II de la H2A, habilités à certifier les informations en matière de durabilité, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur les informations ESG établies volontairement par le Groupe APAVE (ci-après « l'Entité »), au regard du référentiel ad hoc défini et retenu par l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le document joint au présent rapport (ci-après le « rapport extra-financier »).

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, et il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la conformité du rapport extra-financier, pris dans son ensemble, au regard d'autres référentiels (normes ESRS, norme VS...).

#### Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

#### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la page 131 du rapport intégré, en première page du rapport extra-financier qui précise que les Informations ont été établies dans un contexte volontaire et selon le Référentiel. A ce titre, elles ne constituent pas des informations établies selon les normes ESRS, la norme VS...

#### Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport extra-financier.

#### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme mentionné dans le rapport extra-financier, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité

des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement. S'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport extra-financier.

#### Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- ▶ sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- ▶ préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- ▶ concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur de durabilité

Il nous appartient de :

- ▶ planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- ▶ formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- ▶ communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la

préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous avons conçu, mis en œuvre et maintenu un système de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles, des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- ▶ pris connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- ▶ apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- ▶ apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du

Référentiel et, le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;

- ▶ vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- ▶ sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
  - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés,
  - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives,
  - pour les estimations, nous avons pris connaissance des méthodes de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de ces méthodes ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées.
- ▶ apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### Contexte et responsabilités

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Arthaud & Associés ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant de l'exécution du projet de financement, ou résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de votre société.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Tassin-La-Demi-Lune, le 22 mai 2026,

#### **Arthaud & Associés Audit**

Olivier Arthaud

Cédric Jacquet



Directeur de la publication : Emmanuelle Brunet | Rédaction en chef : Mélanie Desternes | Rédaction : Stéphanie Mathis, Aurélien Couderc, Nabil El-Hadri, Lucie Perroys, Communication | Conception-réalisation :  SPÉCIFIQUE - www.specifique.com | Crédits photos : Jean-Paul Cotte, Jean Nicholas Guillo/REA, SCG, Sopemea, Seitech, Aktio, Apave, Christophe Viseux, Alain Doucé, Nicolas Cugnart, Noeim, Julien Decoignac, Apave North America, Easy Cash, LISI, Ma Boussole Aidants, Joseph Melin/REA, Norske Skog, Petit Forestier, Bordeaux Métropole, Mathieu Douhaire, REA, JT Jeeraphun/Adobestock, Yulia/Adobestock, Brennilis, Terminaux Normandie, Certifer, Plasser & Theurer, Luxtram, Vincent Hoel, Claude Cruells, Xavier Hacquard, IZADAGENCY, ©GOKU, Le Maine Libre Yvon Loue, Daher, Albertazzi, ND Studio, SEN'EAU, Cerema | Illustration : Leonel Lopes.